

Union européenne de la défense

2016/2052(INI) - 31/10/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative d'Urmars PAET (ALDE, EE) sur l'Union européenne de la défense.

Les députés ont rappelé qu'au cours des dernières années, la situation en matière de sécurité dans et aux abords de l'Europe s'était sensiblement dégradée en raison du terrorisme, des menaces hybrides, de l'insécurité cybernétique et énergétique, autant de menaces qu'un pays ne peut résoudre seul.

Selon le rapport, le contexte financier et de sécurité actuels exige une collaboration plus étroite des forces armées européennes et des entraînements et actions plus actifs et efficaces du personnel militaire. D'après l'Eurobaromètre publié en juin 2016, environ deux tiers des citoyens de l'Union souhaiteraient que l'Union intervienne davantage dans le domaine de la sécurité et de la défense.

Appel à une Union européenne de défense (UED) : les députés ont encouragé le Conseil européen à être le moteur de la définition progressive de l'UED et à fournir des **ressources financières supplémentaires** pour assurer sa mise en œuvre en vue de son établissement dans le cadre du prochain cadre politique et financier pluriannuel de l'UE (CFP). Ils ont rappelé que l'établissement de l'UED découlait directement de l'application de la politique de sécurité et de défense commune (PCSD) en vertu du traité de Lisbonne, qu'elle est actuellement indispensable pour inciter l'Union à promouvoir l'état de droit, la paix et la sécurité dans le monde.

Les États membres sont invités à s'engager de manière plus contraignante en établissant une **coopération structurée permanente** dans le cadre de l'Union. Les députés ont également encouragé la création d'**états-majors d'opération** pour l'Union européenne comme condition préalable à l'organisation, au commandement et au contrôle efficaces des opérations communes.

Le Conseil européen est invité à prendre des mesures concrètes visant **l'harmonisation et la standardisation des forces armées** de l'Union européenne afin de faciliter la coopération du personnel des forces armées sous l'égide d'une nouvelle Union européenne de la défense.

Le Parlement est pour sa part appelé à organiser une **commission à part entière** consacrée à la sécurité et à la défense afin de surveiller l'application d'une coopération structurée permanente.

Financement : soulignant que l'aggravation de la perception des risques et des menaces en Europe requiert l'établissement de toute urgence de l'Union européenne de la défense, les députés sont convaincus que l'utilisation des **fonds de l'Union** serait une manifestation claire de cohésion et de solidarité, et que cela permettrait à tous les États membres de renforcer leurs capacités militaires dans le cadre d'un effort plus commun. Ils ont déclaré que l'Union devrait **mobiliser des ressources propres** afin d'intensifier et de rendre plus systématique la coopération en matière de défense entre les États membres de l'Union, et notamment la coopération structurée permanente (CSP).

Prenant acte des travaux en cours sur l'élaboration d'une **action préparatoire** pour la mise en place d'un programme de recherche de l'Union dans le domaine de la défense dans les meilleurs délais, les députés ont demandé que son lancement soit effectif dès que possible. Cette action devrait s'accompagner d'un budget suffisant, d'au moins **90 millions EUR pour les trois prochaines années (2017-2020)**. Elle devrait être suivie d'un important programme de recherche financé par l'Union, qui ferait partie du

prochain cadre financier pluriannuel à partir de 2021. Le programme de recherche de la défense européenne exigerait un budget total d'au moins **500 millions EUR par an** pour la période 2021-2027 afin d'être crédible.

Initiatives de lancement : les députés ont préconisé le lancement immédiat des initiatives suivantes :

- l'action préparatoire sur la recherche en matière de politique de sécurité et de défense commune débutant en 2017, qui se poursuivra jusqu'en 2019 ;
- un programme de recherche sur la défense plus ambitieux et plus stratégique ;
- un **semestre européen de la défense** qui évaluerait les progrès accomplis dans les efforts budgétaires des États membres en matière de défense ;
- une stratégie définissant les étapes à suivre pour réaliser l'établissement et la mise en œuvre de l'Union européenne de défense ;
- l'examen de la création d'un **Conseil des ministres de la défense permanent** ;
- la mise au point d'un **processus régulier de livre blanc**, en vue d'une première application dans le cadre de la programmation du prochain CFP ;
- la réforme du concept de **groupement tactique de l'Union** aux fins de la constitution d'unités permanentes, indépendantes d'un pays pilote et invariablement soumises à la formation commune ;
- la création d'un **fonds de lancement militaire** qui accélérerait nettement le lancement des opérations militaires de la PSDC ;
- un plan d'action pour fournir davantage de fonds européens aux missions de l'UE (mécanisme Athena) ;
- une initiative pour rassembler les principales entreprises et parties prenantes de l'industrie de la défense européenne afin de développer une **industrie européenne du drone** ;
- un système à l'échelle de l'Union pour la **coordination des mouvements rapides** du personnel, des équipements et des fournitures des forces de défense. Les États membres devraient s'efforcer de parvenir à l'objectif de **2% du PIB** consacré à la défense, et d'affecter 20% de leurs budgets de défense aux équipements majeurs au travers de l'Agence européenne de défense (AED) ;
- renforcer les relations entre l'UE et l'OTAN, notamment intensifier la coopération, en particulier pour lutter contre les menaces hybrides et les menaces cybernétiques.

Enfin, le rapport propose que l'Union européenne de la défense se mette en marche immédiatement grâce à **un système d'intégration différée, moyennant deux étapes** :

- l'activation de la coopération structurée permanente, préalablement adoptée par le Parlement, et son intégration au programme «Un nouvel élan» de la présidence de la Commission ;
- la mise en marche du plan d'action de la stratégie globale sur la politique étrangère et de sécurité de la HR.